

# GRAND PRIX DES LETTRES 2020

## de la Société Académique Arts-Sciences-Lettres

### Règlement

#### I - Conditions

Le concours est ouvert à tous les écrivains d'expression française, sans limitation d'âge ou de nationalité, hors les membres du Conseil d'Administration et du Jury.

Les auteurs peuvent soumettre jusqu'à **20 textes** par session annuelle, dans une ou plusieurs sections (*cf.* ci-après). Les thèmes sont entièrement libres et peuvent ressortir à tous les genres et registres poétiques illustrés au cours de l'histoire de la littérature. Toutefois, sont exclues du concours :

- les œuvres déjà soumises lors des années précédentes, même si elles n'ont pas été primées ;
- les œuvres de registre polémique contenant des références *ad hominem* à des personnes vivantes, ou des propos licencieux tombant sous le coup de la loi.

Les œuvres soumises doivent présenter une longueur maximale de :

- **80 vers** pour les œuvres poétiques ;
- **200 lignes** pour les œuvres en prose.

#### II - Sections

Le concours comporte quatre sections :

- prix **Roger PINOTEAU** : poésie classique [vers présentant une régularité métrique et des rimes ; respect des règles prosodiques traditionnelles (notamment dans la prise en compte des *-e* finaux devant consonnes) ; alternance entre rimes féminines et masculines non obligatoire]
- prix **Claude FERRER** : poésie libérée [vers sans régularité métrique mais rimés]
- prix **René FLAMENT** : poésie libre [vers sans régularité métrique ni rimes ; versets ; prose poétique]
- prix **Jacques CHABANNES** : nouvelles et contes en prose

Le **Grand Prix des Lettres** sera en outre attribué à un auteur qui arrive en tête dans plusieurs sections, ou dont l'écriture, même dans une seule section, se distingue par sa qualité. En ce cas, sera consacré lauréat de la section correspondante l'auteur arrivé au deuxième rang.

#### III - Participation

Le dossier de candidature au Grand Prix des Lettres 2020 doit contenir les pièces suivantes :

- 1) une **fiche d'inscription** dûment complétée ;
- 2) les textes présentés au concours, en **5 exemplaires** :
  - chaque texte doit commencer sur une page indépendante (recto-verso possible) ; si le texte couvre plusieurs pages, celles-ci doivent être numérotées en bas ;
  - chaque texte doit être pourvu d'un **titre** ;
  - format des textes : police Times 12 ; interligne 1,5 ;

- doivent obligatoirement figurer en haut à droite de la page : le **code d'anonymat** choisi, et en dessous le nom du **prix** pour lequel le texte est soumis.

3) un **chèque** correspondant au montant total des droits à acquitter (frais de secrétariat + montant correspondant au nombre de textes soumis, selon le tarif adhérent ou non-adhérent), ou une attestation d'ordre de virement.

L'ensemble du dossier de candidature doit être envoyé **avant le 9 février 2020** à l'adresse suivante (éventuellement sous forme d'envoi suivi, mais pas d'envoi recommandé) :

Arts-Sciences-Lettres  
Grand Prix des Lettres 2020  
7 rue R. Lindet  
75015 Paris

L'enregistrement du chèque tiendra lieu d'accusé de réception et de validation de la candidature.

Aucun manuscrit ne sera retourné.

Les frais de participation sont les suivants :

Frais de secrétariat			20 €
Nombre de textes présentés			+
Nombre textes	Adhérent ASL (en €)	Non adhérent ASL (en €)	
1	7	12	
2	13	20	
3	18	27	
4	22	33	
5	25	38	
6	28	42	
7	30	44	
8	32	46	
9	34	48	
10	35	50	
de 11 à 20	... x 3,5	... x 5	
<b>TOTAL</b>			

Le montant total des droits de participation peut être acquitté :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : Arts-Sciences-Lettres Paris ;
- par virement bancaire ou mandat international : compte LCL 00425 0000445666D  
IBAN : FR66 3000 2004 2500 0044 5666 D68 /  
BIC : CRLYFRPP

#### **IV - Prix et récompenses**

Le lauréat de chacune des quatre sections recevra un grand diplôme d'honneur.

Le lauréat du Grand Prix des Lettres ASL recevra un diplôme et un trophée artistique.

Le jury se réserve le droit de décerner éventuellement un prix ou un diplôme d'honneur exceptionnel à un auteur qu'il souhaite, pour une raison ou une autre, distinguer, sans que ce dernier soit lauréat d'une section.

Les prix devront obligatoirement être retirés par le lauréat en personne ou son représentant le jour de la remise officielle du Grand Prix des Lettres, le **samedi 21 mars 2020**, au terme de l'Assemblée Générale d'Arts-Sciences-Lettres.

Les lauréats seront informés du palmarès au plus tard le **lundi 2 mars 2020** par **courriel**.

#### **V - Jury et conventions**

**1)** Le Jury du Grand Prix des Lettres ASL est composé de personnalités qualifiées dans le monde des lettres. Le président du jury est assisté d'un secrétaire du Prix.

**2)** Les décisions du jury sont **sans appel** et ne pourront faire l'objet de réclamations d'aucune sorte auprès de la Société Académique Arts-Sciences-Lettres.

**3)** Les candidats demeurent seuls responsables de l'authenticité de leur envoi.

**4)** Toute participation reste acquise à la Société Académique Arts-Sciences-Lettres et pourra éventuellement faire l'objet d'une **publication** si elle est primée.

**5)** Sera déclaré hors concours tout envoi :

- non conforme au présent règlement ;
- non accompagné de l'ensemble des droits ;
- comportant des œuvres déjà soumises précédemment.